



Fiche action n°21

ANTICIPER LE TASSEMENT DU SOL ET LA PROTECTION DU TRONC

Pourquoi ?

Le système racinaire assure l'absorption, dans le sol, des éléments nutritifs indispensables au développement de l'arbre. Lorsque le sol est piétiné ou compacté, les racines sont exposées à un risque d'asphyxie, ce qui limite les échanges entre le sol et les racines. Une telle situation peut réduire la vigueur de l'arbre, voire entraîner sa mort. Le tronc, pour sa part, soutient le houppier et assure le passage de la sève, qui circule juste derrière l'écorce. Un choc au niveau du tronc peut interrompre cette circulation, affaiblir l'arbre et provoquer une plaie susceptible de favoriser l'intrusion de champignons lignivores.

À la plantation, l'arbre est confronté à un nouvel environnement. L'exposition au rayonnement solaire peut entraîner l'apparition de nécroses (brûlures) sur le tronc. Il est donc recommandé de protéger le tronc durant les premières années suivant la plantation.

Objectifs :

- Paillage pour protéger les racines
- Protection contre les agressions des animaux et du soleil.
- Tuteur, mobilier contre les chocs de circulation (plantation sur voirie)

Acteurs et actrices :

- Agents du service Patrimoine Végétal et Espaces Publics et du service Canopée de Nantes Métropole
- Les entreprises du paysage
- Les concepteurs du paysage

Cette fiche action se réfère à l'engagement n° 18 de la charte métropolitaine des arbres de Nantes Métropole.